

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 novembre 2022**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 27 ; de présents = 22 ; de votants = 27

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois novembre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 17/11/2022

Date de publication : 29/11/2022

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Eric YGER, Marie-Laure MICHEL, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Julien CHAILLOU, Dimitri GÉA, Clément ROUSSEAUX, Brigitte JUGUE-FOURNET, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS EXCUSES : Christophe LECLERC (pouvoir à Dimitri GÉA), Valérie BRUGALAY (pouvoir à Marie-Laure MICHEL), Nathalie BONNOUVRIER (pouvoir à Mélanie DEQUÉ), Bénédicte RUISSEAU (pouvoir à Mélanie RIO), Jean-Luc ALLORY (pouvoir à Anne CHARRÉ)

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Clément ROUSSEAUX

<< >>

AFFAIRE 2022.83 : RENOUELEMENT DU BAIL COMMERCIAL AVEC LA POSTE

Le bail commercial conclu entre la Poste et la Ville de Quévert pour l'Agence postale étant arrivé à échéance, il convient de le renouveler.

Il est ainsi proposé de renouveler le bail pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2023, pour un loyer d'un montant annuel de 2143.08 €.

L'indexation du loyer s'effectuera à la date anniversaire du bail, en fonction de l'indice trimestriel du coût de la construction et la répartition des charges de consommation d'eau et d'électricité et de nettoyage des vitres restent identiques à celles de l'ancien contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITÉ

ACCEPTE les termes du bail commercial avec la Poste pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2031.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce bail.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

**Le Maire,
Philippe LANDURÉ**

